

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fanny Milot Dumas

<https://www.cadre21.org/membres/0f6e8dc81dd893f600321e05>

Date d'obtention : 2020-11-27 19:39:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Suite à une dénonciation d'une situation de sextage, l'intervenant peut mettre en action les étapes de la méthode. Tout d'abord, il est important de rassurer la personne qui a dénoncé la situation, la rassurer du fait qu'elle a fait le bon choix.

Par la suite, l'intervenant remplit la grille d'évaluation de l'incident avec cette personne. Celui lui permettra de recueillir de l'information sur l'étendue et la gravité de la situation. La grille permet également d'identifier les personnes impliquées dans la situation de sextage. En suivant la grille, l'intervenant identifie les circonstances entourant la situation, la nature des images/vidéos, les intentions des personnes concernées ainsi que l'envergure de la diffusion.

Une fois la grille remplie, l'intervenant est en mesure de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Il peut également dresser un portrait du rôle de chacune des personnes impliquées. S'il s'agissait d'un acte impulsif, l'intervenant termine ses rencontres avec toutes les personnes impliquées et contacte ensuite les policiers. Dans le cas, où il jugerait qu'il est face à un acte malveillant, l'intervenant doit saisir les appareils électroniques de l'instigateur et contacter les policiers immédiatement.

Il est important que l'intervenant remplisse la grille d'évaluation de l'incident avec toutes les personnes impliquées (qui se trouve dans son école) afin d'avoir un portrait juste de la situation. Les rencontres se font également de façon individuelle.

À chacune des rencontres, si l'intervenant pense que la personne est encore en possession de photos ou de vidéos, il doit saisir les appareils (en demandant à l'élève de mettre son appareil en mode avion et le fermer par la suite).

Ce sont les policiers qui effectueront la remise des appareils. De plus, ce sont eux qui détermineront si la personne sera conviée à une rencontre de sensibilisation sextos.

Ensuite, l'établissement scolaire met en place les sanctions jugées nécessaires.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens :

- Établir le contexte de la situation
- Remplir les grilles d'évaluation avec toutes les personnes impliquées qui se trouve dans le milieu scolaire
- Déterminer qui sont les personnes impliquées (âge, est-ce des élèves de l'école, des personnes de l'extérieur)
- Déterminer les intentions de l'instigateur afin d'être en mesure d'établir il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant
- En cas de non collaboration d'une personne impliquée, nous devons contacter le corps policier
- Dans le doute qu'une personne a toujours en sa possession des images explicites, saisir les appareils électroniques et informer la personne de notre démarche
- Il est important de rassembler toute l'information avant de rencontrer l'instigateur
- En aucun cas l'intervenant regarde les images, ceci est un acte criminel
- Nous intervenons dans notre milieu scolaire. Si la situation n'a pas eu d'incidence dans le contexte scolaire, il est important de référer la personne qui dénonce au service de police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que chacune des étapes est délicate, mais plus particulièrement la rencontre avec la victime et celle avec l'instigateur. Avec la victime, il est important de faire preuve d'empathie, être rassurant et objectif. Il faut garder en tête les impacts que cette situation aura sur elle et sur sa famille. Puis avec l'instigateur, il faut aussi être objectif, neutre, ne pas tenter de mettre de mots dans la bouche de celui-ci. Il faut garder en tête qu'il faut établir si l'acte est impulsif ou malveillant et agir dans les règles établies de la trousse sextos.